

SOMMAIRE

1. MOT DE L'A3P, ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU PATRIMOINE DE PAYS
2. COMMENT ÇA MARCHE ? Les ponts-aqueducs
3. LE CONTRAT DE CANAL : où en est-on ?
4. LA SENSIBILISATION AUTOUR DU CANAL DE MANOSQUE

Pour tout renseignement :

- relatif aux factures et à la desserte en eau :

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE (SCP)
TEL : 04 92 72 30 08
FAX : 04 92 72 00 14

- relatif au Contrat de Canal et aux demandes d'autorisation :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE (ASCM)
TÉL : 04 92 72 30 08
FAX : 04 92 72 00 14
E-mail : canal.manosque@cegetel.net
<http://team.mayetic.com/canaldemanosque>

MOT DE L'A3P, ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU PATRIMOINE DE PAYS

Le canal de Manosque, créé aux fins d'irrigation agricole, est devenu, en dépassant allégrement les 125 ans, un « monument » patrimonial.

Son but premier - distribuer l'eau d'irrigation et s'en donner les moyens -, ne doit pas en occulter la richesse patrimoniale. A ce titre la réfection et la mise en valeur de l'aqueduc du ravin des Espels sont exemplaires.

Ce n'est pas un des moindres mérites du Contrat de Canal que d'ouvrir la réflexion à des partenaires inhabituels comme l'A3P 04 (association pour la promotion du patrimoine de pays).

La réhabilitation des ouvrages et une information in situ constituent un objectif qui s'intègre dans une connaissance de l'irrigation

en général et s'adresse à des publics variés (locaux, jeunes, touristes..).

Bien entendu le financement de ces opérations ne doit pas être à la charge des seuls irrigants car il s'agit d'un intérêt général qui, à ce titre, nécessite des fonds publics et privés.

Nous félicitons le conseil syndical et son président pour avoir réussi cette concertation entre des partenaires si différents, et nous espérons que la démarche du Contrat de Canal s'étendra à d'autres canaux des Alpes de Haute-Provence.

Sabrina DA CONCEIAO et Alain ROBERT

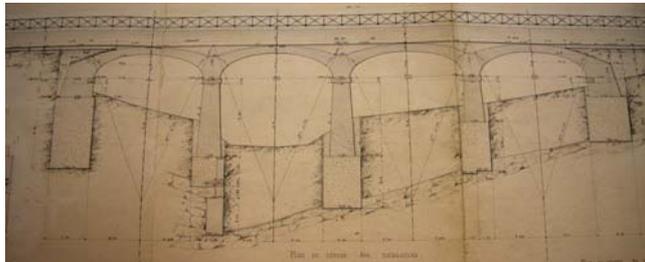
Association pour la Promotion du Patrimoine de Pays du 04

COMMENT ÇA MARCHE ? Les ponts-aqueducs

Le canal de Manosque, destiné à transporter l'eau gravitairement de Château-Amoux à Corbières, est le plus fréquemment à fleur du sol mais parfois souterrain ou surélevé. Au-delà des siphons présentés dans le n°4 du bulletin d'information « La Filiole », pour franchir les obstacles constitués par les cours d'eau, ravins et sentiers, 64 ponts-aqueducs ont été construits afin de garder une pente constante.

Ces ponts-aqueducs, construits en maçonnerie, sont d'une hauteur et d'une longueur variables, composés de une à quatre arches d'une ouverture de 0,70 m à 10 m.

Le pont-aqueduc le plus long et le plus élevé est celui qui traverse le ravin très encaissé de Saint-Saturin à Villeneuve. Il mesure 50 m de long et 15 m de haut au droit du ravin.



Plan du pont-aqueduc du ravin d'Espel à Manosque



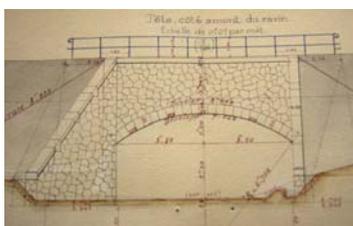
Le pont-aqueduc du ravin Saint-Clément à Volx



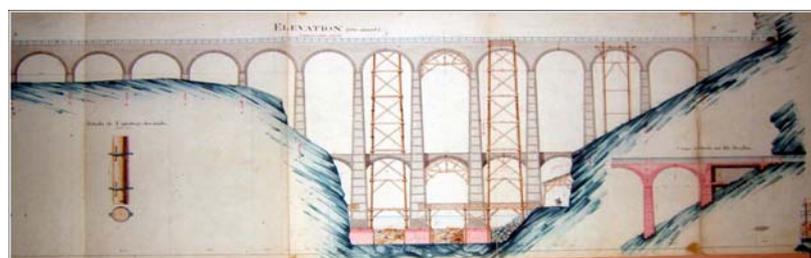
Le pont-aqueduc du ravin du Pont Bernard à Peyruis

La construction de ces ouvrages a débuté en 1883. Les progrès technologiques et l'apparition de la fonte en toute fin du XIX^{ème} siècle a amené à remplacer de nombreux ponts-aqueducs, définis dans l'avant-projet de construction du canal de Manosque de 1867, par des siphons.

A titre d'exemple, l'avant-projet de 1867 projetait la construction d'un viaduc pour la traversée du Largue.



Plan d'un pont-aqueduc en arc de cercle pour la traversée du ravin de Fournas à Château-Amoux



Plan de 1867 du projet du viaduc du Largue

LE CONTRAT DE CANAL : où en est-on ?

Suite à la signature, en juillet 2007, de la Charte d'Objectifs énonçant clairement les orientations que les 39 signataires ont souhaité promouvoir pour le canal de Manosque, des actions concrètes et opérationnelles sont en cours de définition. Elles seront inscrites dans un document contractuel qui sera signé au cours de l'année 2009.

UNE ETUDE PREALABLE A LA SIGNATURE DU DOCUMENT CONTRACTUEL

Afin de définir les actions relatives à la modernisation de la desserte en eau du canal de Manosque, qui seront inscrites au document contractuel, une étude de définition d'un schéma de modernisation de la desserte en eau a été confiée au bureau d'études BRL Ingénierie spécialisé dans le domaine de l'eau.

Après avoir établi un état des lieux de la desserte en eau du canal de Manosque, proposé et comparé divers scénarios relatifs aux secteurs à moderniser, BRL Ingénierie finalise la description des réseaux à mettre en place sur les secteurs retenus dans la phase précédente et pour lesquels la desserte en eau sera modernisée.

DES ACTIONS INITIEES AVANT LA SIGNATURE DU DOCUMENT CONTRACTUEL

Compte tenu de leur urgence, trois actions qui sont inscrites dans le projet du document contractuel ont déjà été engagées.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Jusqu'à présent, l'ASCM se sert de plans papiers représentant le réseau et les ouvrages du canal de Manosque ainsi que de données sous format Excel relatives aux adhérents et aux souscriptions.

Afin d'optimiser sa gestion, l'ASCM a souhaité se doter d'un SIG. Un SIG est un outil composé de matériels et logiciels informatiques permettant de localiser les données dans l'espace, de les manipuler, de les analyser et d'extraire des synthèses utiles à la décision et à la résolution de problèmes. Il permettra à l'ASCM de :

- disposer d'une base de données informatisée et cartographiée complète et précise sur le réseau, les ouvrages, les adhérents et le parcellaire engagé,
- mettre à jour commodément et régulièrement ces données et avoir un accès simple et rapide à celles-ci,
- gérer plus efficacement les ouvrages et les projets,
- suivre les mutations du territoire.

L'ASCM a donc acquis, auprès de la société JVS-MAIRISTEM, spécialiste dans l'informatique de gestion des collectivités locales, le logiciel Géoconcept spécifiquement dédié au métier d'irrigation et adapté à ses besoins. Une salariée, Mlle Jessica BADESSI, spécialiste en cartographie et en géographie, a été recrutée pour effectuer le travail de recensement de toutes les données, de numérisation des objets, de renseignements des tables de données, de mise à jour et d'exploitation, sur une durée de 16 mois, de novembre 2008 à février 2010.



UNE ANALYSE TECHNICO-FINANCIERE

Afin de connaître l'état précis de sa santé financière, les raisons des éventuels dysfonctionnements, sa capacité à porter ses missions ainsi que les solutions à adopter afin d'améliorer son bilan financier, l'ASCM a confié récemment à Stratorial Finances, cabinet de conseil et d'études spécialisé dans les finances, une analyse technico-financière rétrospective et prospective.

DES TRAVAUX DE RECUVELAGE DU CANAL A GANAGOBIE

Afin de réhabiliter trois tronçons du canal maître représentant environ 500 ml et situés sur la commune de Ganagobie, l'ASCM, assisté par le maître d'œuvre SEE, a choisi l'entreprise MINETTO pour réaliser des travaux de recuvelage des berges, au cours de l'hiver 2008/2009.

Pour rappel, la Charte d'Objectifs et les informations relatives à la démarche d'élaboration du Contrat de Canal sont consultables dans la rubrique « Le Contrat de Canal » sur le site internet « <http://team.mayetic.com/canaldemanosque> ».



Le canal maître à Ganagobie
Secteurs concernés par les travaux de recuvelage

LA SENSIBILISATION AUTOUR DU CANAL DE MANOSQUE

Depuis deux ans, l'ASCM a conduit, auprès du public et des adhérents, des actions de sensibilisation sur l'intérêt, les rôles et les enjeux du canal de Manosque.

Nombres d'entre elles ont été organisées en collaboration avec l'association Alpes de Lumière qui a pour objet la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti, naturel et culturel.

Des visites encadrées et guidées le long du canal de Manosque ont permis de faire découvrir à la population cet ouvrage centenaire et ses particularités ainsi que d'expliquer son

fonctionnement et les multiples fonctions qu'il assure.

Deux expositions ont été conçues. La première présente l'histoire du canal et ses projets d'avenir. Elle a été inaugurée et présentée, en 2006 à Volx, lors des journées du Patrimoine de Pays sur le thème de l'eau. Cette année, l'association Alpes de Lumière a conçu une autre exposition sur les ouvrages hydrauliques de moyenne Durance dont quatre panneaux traitent du canal de Manosque et présentent des documents originaux. Alpes de Lumière est chargé de la faire circuler et d'organiser l'accueil du public.

En mai et en juin de cette année, deux conférences ont eu lieu respectivement à Volx et à Villeneuve. Elles ont été l'occasion de débattre et d'échanger avec les adhérents de l'ASCM.

De nouvelles actions seront menées lors des prochaines années. En effet, dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Canal, l'ASCM, Alpes de Lumière et le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) ont identifié plusieurs actions relatives à la sensibilisation et l'éducation autour du canal de Manosque. Elles seront inscrites dans le Document Contractuel du Contrat de Canal.